

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'organisation des manifestations du 14 Juillet 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement sera interdit place Jean Jaurès du **Judi 14 Juillet à 9h00 au Vendredi 15 Juillet à 2h00**.

**Article 2** : A partir de **14 heures, le Judi 14 Juillet jusqu'au Vendredi 15 Juillet à 2h00**, la circulation sera interdite rue Albert Thomas et autour de la place Jean Jaurès.

**Article 3** : L'accès aux véhicules de secours et riverains sera maintenu.

**Article 4** : Des déviations seront mises en place par l'avenue Bernard Chochoy, les rues Jules Guesde, François Cousin, Anatole France et du 11 Novembre.

**Article 5** : Une pré signalisation sera mise en place au carrefour rue Victor Hugo et rue Pontier.

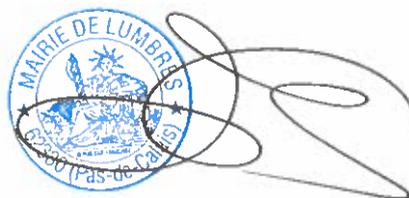
**Article 6** : A partir de 18h30 place Jean Jaurès, aux 4 entrées du site de la manifestation, il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers). Il sera également procédé à des contrôles pour l'accès au site. Un contrôle visuel (sacs et blousons) sera réalisé pour les piétons. L'ensemble des membres chargés de la sécurité devra être muni d'un gilet fluorescent et d'un moyen de communication permettant de prévenir les services de sécurité et de secours.

**Article 7** : L'ensemble de la signalisation sera mise en place par les Services Techniques.

**Article 8** :  
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 11 Juillet 2022.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire

le

11 JUIL. 2022